

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 9 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **MARDI 9 AVRIL** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 27 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. BOULET Michel.

Secrétaire de séance : M. LERMYTTE François

Fin de la séance : 21h30

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN - CONVENTION DE FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET - AUTORISATION DE SIGNATURE.

2024-04-N° 16

VU les délibérations du Conseil communautaire de la CAPSO N° D119-21 du 14 avril 2021 « Programme « Petites villes de demain » - Inscription de la Ville d'AIRE-SUR-LA-LYS - Présentation du dispositif - Convention d'adhésion » et N° D299-22 en date du 29 septembre 2022 « Convention introductive valant opération de revitalisation du territoire commune aux programmes Action Cœur de ville et Petites Villes de Demain - Convention cadre pluriannuelle Petites Villes de Demain AIRE-SUR-LA-LYS - Demande de subvention » ;

VU la délibération du Conseil municipal 2021-04-N°13, en date du 9 avril 2021 « Petites villes de demain - Convention d'adhésion - Autorisation de signature » ;

VU la délibération du Conseil municipal 2022-09-N°6, en date du 28 septembre 2022 « Convention introductive dite « chapeau » valant Opération de Revitalisation du Territoire commune aux programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain - Convention cadre pluriannuelle Petites Villes de Demain d'AIRE-SUR-LA-LYS - Autorisation de signature » ;

VU la délibération du Conseil municipal 2023-12-N°14, en date du 12 décembre 2023 « Avenant à la convention « Chapeau » Petite Ville de Demain » - Autorisation de signature » ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de financement du poste de Chef de projet « Petites Villes de Demain », à intervenir avec la CAPSO ;

ETANT PRECISE QUE :

- Le coût global financier du poste est porté par le budget de la CAPSO pour un plafond de 40.000 € par an, les remboursements étant effectués a posteriori par la Ville d'AIRE-SUR-LA-LYS au réel des dépenses engagées par la CAPSO, sur présentation d'un titre de recettes ;
- Le financement du poste est assuré de la manière suivante : Etat (ANCT) 75% ; CAPSO 12,5% ; Ville d'AIRE-SUR-LA-LYS 12,5% ;
- Les dispositions de la convention prennent effet au 1^{er} mai 2022, le terme étant fixé à l'échéance de la convention cadre pluriannuelle « Petites Villes de Demain » susvisée.


Maire d'AIRE SUR LA LYS
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX
PAS DE CALAIS